

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 3 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Pierre – Maire.

Etaient présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire,  
Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne : Adjointes,  
Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric – M. DESER Alain – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUEVILLE Daniel – M. HOUISSE Bastien – M. HUBY Jacques – M. LEDRAIT Didier formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. BURETTE Stéphane

Monsieur DESER Alain a été désigné secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 15 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Rythmes scolaires**

Vu, le décret N° 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Suite au courrier de Madame l'Inspectrice d'Académie en date du 19 Décembre 2017, Monsieur le Maire a réuni les enseignantes, des membres du Comité des Parents d'Elèves et la commission scolaire. Il a été décidé qu'une réunion, à laquelle seraient conviés tous les parents, serait organisée afin de présenter les différents arguments pour le maintien de la semaine à 4 j ½ d'école ou le passage à 4 jours.

A la suite de la réunion, un questionnaire a été remis à tous les parents qui auront un enfant scolarisé à l'école en septembre prochain. Sur les 48 familles consultées 38 familles ont répondu :

- pour le maintien de la semaine de 4 jours ½ : 16 familles – 42.11 %
- pour le retour à 4 jours : 22 familles – 57.89 %

Vu, l'avis du Conseil Municipal, lors de la séance du 27 Février 2018, pour le passage à 4 jours,

Vu, le vote lors du Conseil d'école du 22 Mars 2018 de rester à 4 jours ½,

Après toutes ces explications, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter. Le résultat est le suivant :

- pour le maintien de la semaine de 4 jours ½ : 4 voix
- pour le retour à 4 jours : 10 voix

Le Conseil Municipal par 10 voix POUR et 4 voix CONTRE décide le retour de la semaine d'école à 4 jours.

## Fruits à la récré

Depuis de nombreuses années le Conseil Municipal a décidé de s'inscrire au dispositif « Fruit à la récré » : après les vacances de Pâques, une fois par semaine était distribué aux élèves de l'école et la commune bénéficiait d'une aide communautaire.

Bien qu'aucune aide n'ait été attribuée l'année passée (les modalités de calcul ayant été modifiées) le Conseil Municipal décide de poursuivre la distribution de fruits à la récré.

## Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif 2017 qui se décompose comme suit :

* Section de fonctionnement :		
- Dépenses = 522.935.26 €		- Recettes = 984.310.77 €
* Section d'investissement :		
- Dépenses = 90.203.40 €		- Recettes = 162.642.42 €
* Restes à réaliser en Investissement :		
- Dépenses = 360.000.00 €		- Recettes = 150.000.00 €

## Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte de Gestion 2017 dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

## Affectation du Résultat

L'exercice 2017 laisse apparaître :

- \* un excédent de fonctionnement de 461.375.51 €
- \* un besoin de financement en investissement de 137.560.98 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter comme suit les résultats au budget primitif 2018 :

- C/002 : excédent de fonctionnement reporté : 323.814.53 €
- C/1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 137.560.98 €
- C/001 : excédent d'investissement reporté : 72.439.02 €

## Taux des 3 taxes communales et de la CFE - cotisation foncière des entreprises

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

TAXES	Taux 2018
Taxe d'habitation	15.97

Foncier bâti	16.19
Foncier non bâti	53.95
C.F.E.	20.99

### **Budget Primitif 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre

- en section de fonctionnement à la somme de 873.841.00 €
- en section d'investissement à la somme de 940.795.00 €.

### **Informations et questions diverses**

- \* L'armoire qui était dans la classe des CP/CE a été remplacée par des étagères. Elle sera exposée au musée d'Amfreville-la-Mi-Voie.
- \* Proposition de mettre le site de Grugny sur facebook. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

Séance levée à 20 heures 30